



Pour citer cet article :

Schützenberger (Georges-Frédéric), «Rapport du maire sur la situation financière et morale de la colonie agricole d'Ostwald», séance du 12 mars 1844, dans : *Rapports du maire au Conseil municipal de Strasbourg sur la colonie agricole d'Ostwald* [de 1839 à 1844], Strasbourg : Imprimerie Veuve Berger-Levrault, 1844, p. 59-96.



---

Séance du 12 mars 1844.

---

## RAPPORT DU MAIRE

*Sur la situation financière et morale de la  
colonie agricole d'Ostwald.*

MESSIEURS,

J'ai à vous rendre compte des résultats moraux et financiers que la colonie agricole d'Ostwald nous a donnés dans l'exercice de 1843.

Avant d'entrer dans le détail des faits et des chiffres, vous me permettrez de jeter un coup d'œil sur la question générale dont nous avons tenté une solution particulière.

Je commencerai par vous rappeler succinctement les circonstances dans lesquelles l'établissement d'Ostwald a été projeté. Il devait remplacer une maison de travail fondée par la charité privée et subventionnée par la caisse de la commune.

Les questions générales que soulève le paupérisme et les mesures réclamées dans l'intérêt de la moralisation des classes inférieures de la société, furent depuis l'objet de discussions sérieuses et approfondies. Les principes que l'Administration a pensé devoir suivre ont été nettement posés. Elle ne s'en est jamais écartée.

Les distinctions que la nature des choses établit entre le droit au secours, le droit à l'instruction, le droit au travail et les institutions de police répressive devaient être précisées.

L'initiative que des associations privées avaient prise sur plusieurs de ces questions, a depuis reçu la sanction législative; les efforts privés sont insuffisants pour résoudre une question générale.

Des institutions fort anciennes et dont la position se trouve réglée par la loi, assurent d'une manière efficace le droit du secours aux malades, aux infirmes, aux orphelins, aux enfants abandonnés. Les hospices, le bureau de bienfaisance, de nombreuses associations privées suffisent à ces besoins, et quelques souffrances accidentelles restent à la charge de la charité privée; mais nulle part elle ne montre plus de sollicitude et plus d'activité. Ces établissements de secours, richement dotés par la piété de nos pères, suffisaient au delà des besoins à une époque où la constitution communale déterminait certaines règles pour l'admission dans la cité.

Grâces aux ressources que la loi met à la disposition du bureau de bienfaisance et aux subventions allouées par la ville, ces établissements peuvent suffire si le droit au secours n'est pas confondu avec des droits analogues et notamment avec le droit au travail.

Des associations privées avaient pris une initiative non moins estimable pour rendre efficace le droit à l'instruction et à l'éducation qu'elles reconnaissaient à l'enfant du pauvre. Dès 1829 des salles d'asile et

des écoles gratuites ont été fondées. La loi a depuis régularisé toutes ces institutions bienfaisantes; elle a fait de l'instruction et de l'éducation une dette communale.

La même association avait fondé un établissement destiné à recueillir les mendiants valides. Pour éteindre la mendicité, il faut pouvoir la réprimer.

La condition de la répression est écrite dans la loi : il fallait dans la commune un dépôt de mendicité, un établissement qui satisfait aux exigences de l'art. 274 du Code pénal.

La maison de refuge était, dès son origine, une institution de police, bien plus qu'un établissement de charité. L'opinion publique l'a toujours considérée de ce point de vue; aussi les souscriptions particulières cessèrent : la société qui s'était formée dans le but d'éteindre la mendicité, se vit au bout de ses ressources.

Ce fut dans ces circonstances que la question générale du paupérisme, du droit au secours, du droit à l'instruction, du droit au travail, se présenta devant vous; elle était, de plus, compliquée par la nécessité de maintenir une institution de police municipale.

Au sein du Conseil beaucoup de membres voyaient avec inquiétude la progression d'un mal qui semblait augmenter en raison même des remèdes employés pour le combattre.

Dans cette situation, le droit au travail se transformait en un droit au secours, en une charge dont l'extension allait devenir onéreuse pour les intérêts

de la ville et funeste par ses conséquences morales.

L'on disait avec raison que les secours accordés à des mendiants et à des pauvres valides ne feraient que les attirer, que leur nombre irait en augmentant, que les secours ne feraient que perpétuer leurs habitudes oisives, qu'ils assuraient des existences parasites, qu'ils donnaient de la sécurité à l'imprévoyance la plus déplorable.

A moins de laisser empirer les choses, il fallait entrer dans une voie nouvelle : séparer l'institution de police répressive des institutions destinées à sanctionner le droit au travail, et préparer avec persévérance des remèdes plus efficaces.

La question générale que les faits et vos discussions avaient soulevée, était fort complexe. Elle impliquait la nécessité d'un établissement de police répressive et la fondation d'un autre établissement, destiné à donner dans la limite de nos attributions et de nos ressources une sanction au droit au travail.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler sommairement les solutions successives que ces questions ont reçues.

La maison de refuge conserva sa destination : elle servit de dépôt provisoire aux infirmes, aux vieillards que les hospices ne pouvaient admettre faute de place; elle recueillit des enfants complètement abandonnés; le nombre de ces derniers s'est élevé à plus de quarante. Toute cette population n'était pas capable de travailler : il fallait cependant l'admettre. Il est contraire aux principes d'une bonne police, comme à la charité, de laisser vaguer dans les rues,

sans secours et sans direction, des individus dénués de moyens de subsistance.

Le caractère de la maison de refuge était donc nettement défini. Elle est à la fois une institution de police et une institution de charité, une succursale des hospices et des orphelins. Le bureau de bienfaisance, dont l'administration bienveillante et éclairée mérite la reconnaissance publique, a reconnu depuis la relation dans laquelle cet établissement se trouve avec les établissements de charité publique.

Des transactions récentes ont régularisé la situation de la maison de refuge. Elle recueille ceux qui ont droit au secours, dans un double but de charité et de police. Elle est dirigée par une commission composée des membres de l'association qui l'avaient fondée; elle est placée sous la direction et le contrôle du bureau de bienfaisance, qui lui fait une allocation dans les limites de ses ressources; enfin la subvention de la ville garantit son existence et donne à l'Administration municipale l'action qu'elle doit avoir sur un établissement public, sur une institution de police répressive.

Cet établissement ne pouvait suffire à sa double destination qu'autant que les bases premières de son institution seraient modifiées. Il ne recueille plus que transitoirement des mendiants et des pauvres valides. Ces derniers n'ont pas de droit au secours, mais un droit au travail.

Restait donc cette dernière question à résoudre. Dans la séance du 23 décembre 1839, j'ai eu

l'honneur de vous présenter quelques considérations générales sur les causes du paupérisme et sur les moyens les plus efficaces d'en arrêter le développement. Vous avez accueilli avec bienveillance les vues que j'ai soumises à votre appréciation. L'expérience et la réflexion n'ont fait que me confirmer dans les convictions que j'ai eu l'honneur de vous exposer.

A toutes les époques il y a eu des pauvres, mais le paupérisme est un mal particulier des sociétés modernes; il marche de front avec le développement de l'industrie; il est une conséquence de l'action prépondérante que la division du travail attribue aux grands capitaux.

Il n'est pas dans ma pensée de méconnaître les avantages incontestables de la liberté du travail et de la concurrence. Ce principe est une des plus nobles conquêtes de la civilisation moderne; il a fait de l'industrie une des bases fondamentales de l'ordre social. Mais il n'est pas douteux que ce principe a besoin d'être réglé dans son application. La concurrence n'a de véritables avantages qu'autant qu'elle est loyale. Une organisation plus complète du travail est dans les nécessités de notre temps. C'est une de ces grandes questions qui restent à l'ordre du jour d'une époque aussi longtemps qu'elles ne sont pas résolues d'une manière complète. Cette tâche appartient à la législature. L'initiative de pareilles mesures ne peut venir que du Gouvernement. L'institution des caisses d'épargne, des syndicats, des conseils de prud'hommes, des mesures répressives

contre les fraudes, les marques de fabrique et surtout l'intérêt que l'opinion attache à toutes ces questions, prouvent et leur importance et les difficultés de leur solution.

Si jamais l'organisation du travail est résolue d'une manière satisfaisante, la cause la plus active du paupérisme sera éteinte.

Il est un autre moyen pour le faire disparaître, et celui-ci est à la portée directe des communes, des départements et des associations privées.

La reconnaissance sociale du droit au travail et la sanction efficace et générale donnée à ce droit, est sans nul doute le moyen le plus énergique pour combattre le paupérisme et pour donner encore plus d'efficacité au droit à l'instruction.

L'expérience a démontré qu'il n'y avait rien de plus funeste que d'accorder des secours à des hommes qui n'ont de droit qu'au travail. C'est nourrir le mal et non le guérir; c'est développer la paresse et avec elle l'incurie et les vices qu'elle entraîne à sa suite. C'est prélever sur le travail, sur les capitaux, fruits d'un travail antérieur, une taxe que rien ne justifie, que rien ne légitime.

Cependant l'on ne peut s'en remettre aux chances incertaines du travail privé sans compromettre l'efficacité du droit au travail, précisément dans les moments critiques où l'application de ce droit décide du sort de bien des familles. Les lois répressives d'ailleurs n'ont de véritable base morale qu'autant que ce droit est socialement reconnu et garanti. La mendicité n'est considérée comme un délit qu'au-

tant que le droit au travail est assuré par une institution spéciale.

L'expérience a démontré que les maisons de travail fondées sur des bases industrielles présentent de très-graves inconvénients. Elles ne se soutiennent en majeure partie qu'au moyen de subventions. Les conditions de leur production sont rarement des conditions normales. La concurrence que de tels établissements font à l'industrie privée n'est pas une concurrence régulière; car leurs produits peuvent être livrés à la consommation au-dessous du prix de revient réel. Enfin ces établissements ont le désavantage de développer des industries factices. La population qu'ils recueillent s'habitue à des travaux qu'elle ne trouve plus au dehors; ils contribuent donc à perpétuer le prolétariat spécial, qui se développe si rapidement sur tous les points où l'industrie manufacturière déploie son drapeau.

Le décret du 5 juillet 1808 avait établi les maisons de travail sur des bases industrielles. Ce fut une des causes du peu de succès de cette disposition législative. L'expérience prouva que le remède était pire que le mal. Les Workhouses de l'Angleterre n'ont guère donné des résultats plus satisfaisants, ni sous le point de vue financier, ni sous le point de vue moral.

L'influence heureuse que les travaux agricoles exercent sur le moral de ceux qui s'y livrent, est un fait constaté par l'application de ces travaux au régime pénitentiaire. Mais si des établissements de cette nature ne sont que des maisons de travail

établies à la campagne, si leur existence n'est assurée qu'au moyen de subventions publiques et privées, la question elle-même n'est pas résolue.

Lorsque des enfants que le malheur de leur situation conduirait à une perte certaine, sont recueillis dans des établissements fondés par une charité bienveillante et éclairée, lorsqu'ils y reçoivent une bonne éducation, lorsqu'ils sont soumis à une direction qui les habitue à l'ordre et au travail, les travaux agricoles, mêlés à ceux de l'industrie, ne peuvent que contribuer à faciliter la réforme de leurs mœurs. Les résultats heureux obtenus à Mettray et ailleurs le prouvent. Mais comment de tels établissements peuvent-ils jamais être généralisés. Les budgets de l'État, des départements, des communes, seraient grevés d'un chiffre énorme. Il n'est pas à supposer que l'État puisse supporter une charge nouvelle aussi considérable. Les expériences tentées en France et en Belgique assignent un terme de 15 à 20 années aux établissements fondés par des associations privées. Les souscriptions, d'abord nombreuses, diminuent d'année en année; le zèle s'attédie, et les meilleurs effets finissent par être compromis.

Les colonies agricoles fondées en Belgique au moyen de souscriptions, n'ont pas prospéré. Je les ai visitées il y a trois ans, et j'ai pu facilement me rendre compte des causes réelles de leur ruine. Leur organisation primitive était assise sur de mauvaises bases : au lieu d'appliquer le principe de l'association et du travail collectif, on a morcelé le sol, fractionné les établissements et, par conséquent,

affaibli l'action des capitaux et du travail, énérvé la direction sociale, qui ne saurait être trop énergique. L'état moral de la population de pareilles colonies en indique suffisamment les motifs.

La colonie agricole de Mettray peut être considérée comme un pénitencier-modèle. Le régime auquel les jeunes détenus sont soumis, produit les plus heureux résultats. La pensée fondamentale de cette institution est infiniment plus digne de notre civilisation que le principe de l'isolement, dont l'application n'est bonne qu'autant qu'elle est exceptionnelle, transitoire. L'isolement est un moyen d'action fort énergique, comparable à certains poisons dont l'art médical se sert ; mais si jamais il était appliqué d'une manière générale au régime pénitentiaire, les conséquences qu'il produirait sous l'influence de notre mécanisme administratif, ne répondraient certainement pas aux espérances que ce système a fait concevoir.

Des hommes d'un dévouement rare ont fondé la colonie de Mettray. Si l'on apprécie cet établissement du point de vue moral et social, il est certain qu'il a donné tous les résultats que l'on pouvait espérer. Il est à présumer que la colonie de Petit-Bourg produira des effets non moins heureux.

Cependant les bases financières sur lesquelles reposent ces deux établissements, ne permettent pas de multiplier des fondations analogues. Les questions soulevées par les progrès du paupérisme et par le régime pénitentiaire, ne peuvent être résolues d'une manière générale et satisfaisante qu'au moyen

d'établissements assez nombreux pour donner une sanction efficace au droit au travail.

L'entretien d'un seul établissement de ce genre par département, en le supposant suffisamment étendu, coûterait à l'État, aux départements et aux communes, plus de cinquante millions, sans porter en ligne de compte les frais de premier établissement. S'il fallait satisfaire à la fois aux exigences du paupérisme et aux exigences d'un bon régime pénitentiaire, la somme nécessaire irait à plus de cent millions par an.

Je ne veux citer pour preuve que l'état des dépenses et des recettes de la colonie de Mettray en 1842.

Les dépenses ordinaires pour l'entretien de 160 colons et le personnel attaché à l'établissement, se sont montés à . . . . . 90698<sup>f</sup>30<sup>c</sup>

En dépenses extraordinaires (constructions, achat de mobilier, d'outils, lingerie, etc.), à . . . . . 86917 79

Total . . . 177616<sup>f</sup>09<sup>c</sup>

Les recettes ordinaires ont produit 56251 francs 79 centimes seulement;

Elles se composent :

- 1.° De l'allocation du Ministre de l'intérieur à raison de 80 centimes par journée de colon, et trosseur. . . . . 49096<sup>f</sup>80<sup>c</sup>
- 2.° Du produit des ateliers. . . . . 7154 99

A reporter 56251<sup>f</sup>79<sup>c</sup>

	<i>Report</i> . . .	56251 <sup>f</sup> 79 <sup>c</sup>
Les recettes extraordinaires ont produit . . . . .		110782 12
Les prélèvements faits en nature sur les approvisionnements. . . . .		2667 55
Le reliquat de l'exercice précédent		24754 93
Total des recettes . . . . .		<u>194456<sup>f</sup>39<sup>c</sup></u>

Or voici en quoi consistent les 110782 francs de recettes extraordinaires :

Subvention du Ministre de l'intérieur	40000 <sup>f</sup> 00 <sup>c</sup>
<i>Id.</i> du Ministre de l'agriculture . . . . .	12000 00
<i>Id.</i> du Ministre de l'instruction publique. . . . .	2000 00
Souscriptions . . . . .	14709 10
Collectes des jurés . . . . .	3701 35
Votes des Conseils généraux . . . . .	18749 20
<i>Id.</i> des Conseils municipaux . . . . .	1000 00
Dons de la Famille royale . . . . .	1500 00
Dons de divers établissements. . . . .	1407 50
Quêtes . . . . .	3684 60
Divers . . . . .	12030 37
	<u>110782<sup>f</sup>12<sup>c</sup></u>

Ces chiffres prouvent l'impossibilité de généraliser des colonies sur le système qui sert de base à l'entretien de Mettray.

La colonie de Petit-Bourg est également fondée sur un système de subventions et de souscriptions, et présente sous le rapport financier les mêmes inconvénients que la colonie de Mettray.

Ces établissements remplissent parfaitement le but moral, mais le but financier est manqué. S'il s'agissait de généraliser l'application des moyens à l'aide desquels ils existent, les ressources feraient défaut, et cependant la sanction sociale que réclame le droit au travail ne peut être efficace qu'autant que les institutions fondées dans ce but peuvent être multipliées à raison des besoins qu'elles sont destinées à satisfaire.

Trois grandes questions sociales préoccupent à juste titre les esprits les plus sérieux de notre époque.

La première est le développement de l'industrie agricole;

La seconde, la sanction sociale du droit au travail ;

La troisième, la question des voies et moyens les plus efficaces pour relever le moral de ceux que la loi répressive a frappés.

Ces questions ont plus de connexité qu'on ne le suppose généralement. Leur solution respective est possible, je dirai même qu'elle est facile. Je ne m'appuie pas, en faisant cette assertion, sur une simple conviction personnelle, mais je puis invoquer en faveur de cette opinion des faits accomplis. Vous en jugerez par le détail du compte moral et financier que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Je ne veux pas entrer dans le détail des mesures législatives et financières que réclame le développement de l'industrie agricole, telles que la révision du système hypothécaire, l'établissement de moyens de crédit qui mettent les capitaux à la portée de l'industrie agricole, la promulgation d'un code rural

conçu dans des vues d'économie politique plus avancées.

Je me borne à relever le fait bien établi par l'expérience, qu'on n'agira sur la grande masse des agriculteurs que par l'exemple.

L'habitant de la campagne est naturellement méfiant, timide, réservé. Il n'aventure pas les capitaux qu'il doit à des travaux pénibles et à des privations fort sévères. Le raisonnement seul, la démonstration théorique la plus complète, ne le déterminent pas à modifier le système de culture et d'assolement qu'il suit. Il a besoin de voir, de juger des faits accomplis, de toucher au doigt les résultats qu'il est possible d'obtenir à l'aide des travaux de dessèchement, d'irrigation, de nivellement, de mélange de terrains par la fabrication des engrais, par l'emploi d'outils perfectionnés.

Malheureusement, en France, les propriétaires de grands domaines exploitent rarement eux-mêmes les propriétés qu'ils possèdent; le fermier craint de hausser son fermage en exécutant des travaux d'amélioration, le petit propriétaire ne veut rien aventurer. Ainsi la routine se perpétue, le progrès est à peu près nul. Le marché intérieur que l'industrie devrait trouver, reste circonscrit dans d'étroites limites. La consommation de la population agricole ne peut augmenter qu'à raison des bénéfices qu'elle retirerait d'une production plus considérable. La France agricole reste tributaire de l'étranger, et cependant l'étranger ne se trouve pas dans de meilleures conditions naturelles de production. On

achète des bestiaux à l'étranger, parce que la France n'en produit pas suffisamment. Cependant le régime alimentaire des classes inférieures est misérable. La viande est un article de luxe; les terres s'épuisent faute d'engrais suffisants; lorsqu'il faut en acheter, le profit agricole est escompté à l'avance.

Les taxes dites protectrices n'ont pas l'efficacité qu'on leur suppose. Elles sont dans la situation présente une nécessité transitoire; mais elles ne relèveront jamais l'agriculture française. Ces droits prélevés sur le consommateur perpétuent facilement l'incurie et la routine des producteurs. Je suis moi-même agriculteur : notre département touche à des pays qui produisent le plus de bestiaux et au meilleur marché possible, et cependant je ne redouterais nullement la concurrence étrangère; je me passerais volontiers de la prime imposée à la consommation. Il y a au sein du Conseil des hommes qui ont sous ce rapport plus d'expérience que je n'en ai moi-même, et je suis sûr qu'ils partagent mon opinion sur cette question.

Les comices et les sociétés agricoles, les primes et en un mot tous les moyens employés dans l'intérêt de l'agriculture, ont certes des avantages incontestables. Une instruction agricole spéciale et pratique ajouterait encore à ces moyens. Mais, je le répète, il faut avant tout prêcher d'exemple.

L'influence que l'établissement de Hohenheim a exercée sur la culture de l'Allemagne méridionale, a produit plus de résultats que les écrits les plus populaires et les sociétés les plus actives.

M. Mathieu de Dombasle a donné à la France un exemple qui mérite la reconnaissance publique. Il a créé des fermes-modèles. Si jamais des établissements semblables pouvaient être répandus sur toute la superficie de la France, leur influence pratique sur le développement de l'agriculture aurait de grands résultats.

Je sais que la question financière se reproduit ici avec toutes ses exigences. Elle ne peut recevoir de solution satisfaisante qu'autant qu'il est possible de fonder des colonies agricoles qui se suffisent à elles-mêmes. Elles pourraient réunir le caractère d'institutions destinées à sanctionner le droit au travail, ou de pénitenciers avec celui de fermes modèles.

Je ne veux pas discuter les graves questions qui se rattachent à celle qui nous préoccupe en ce moment.

Je ne veux établir qu'une chose, je veux démontrer par les faits qu'il est possible d'arrêter le développement du paupérisme; que le remède le plus énergique est la reconnaissance sociale du droit au travail; que ce droit peut être reconnu et rendu efficace sans qu'il en résulte la nécessité d'imposer à la société des charges nouvelles, et qu'il suffit de faire un emploi plus intelligent des ressources qu'elle possède. Il n'y a qu'une coupable incurie qui pourrait encore les laisser stériles, alors qu'il est établi en fait qu'elles peuvent servir énergiquement à la moralisation des classes inférieures. Toutes les autres questions relatives au développement de l'agriculture, au régime pénitentiaire, aux enfants abandonnés, peuvent être résolues par les mêmes

moyens du moment que cette première question est éclaircie.

L'essai que vous m'avez autorisé à faire, consistait à substituer dans les limites des ressources d'un domaine donné, le produit du travail agricole à l'aumône.

La question à résoudre était la suivante :

Les communes, les départements, l'État, peuvent-ils, en disposant d'immeubles improductifs, trouver des ressources suffisantes pour couvrir les dépenses d'entretien des travailleurs qui doivent mettre en culture ces mêmes immeubles ? Est-il possible d'organiser le travail des colons de manière à fonder l'existence des colonies agricoles sur la création de richesses nouvelles, fruit de leur travail ?

En m'autorisant à fonder sur ces bases la colonie d'Ostwald, vous vouliez résoudre à la fois et le problème moral et le problème financier qu'implique la question du paupérisme. L'établissement devait se trouver dans les conditions normales de la production, ne point faire de concurrence fâcheuse à l'industrie privée, se soutenir par lui-même, sans subvention, sans souscription. C'est cette dernière condition surtout qui devait distinguer Ostwald des colonies belges, de celles de Mettray, de Petit-Bourg et d'autres établissements analogues qui depuis ont été fondés sous le patronage d'hommes dévoués.

Le compte de 1843 établit en fait que la colonie d'Ostwald a complètement satisfait à ces exigences difficiles, et que beaucoup de personnes considéraient comme étant des conditions impossibles.

Cet établissement a marché et marchera désormais avec ses propres ressources. La progression certaine des recettes donnera un excédant de plus en plus considérable que je vous prie d'affecter aux développements ultérieurs de la colonie. Vous ne voudrez point tirer profit des sommes que nous devons au travail du pauvre; elles doivent servir à créer de nouvelles ressources à cette partie malheureuse de la société. C'est là un acte de rigoureuse justice.

Au moyen de cet excédant de ressources j'espère pouvoir annexer à la colonie une école pratique d'agriculture, destinée à former de bons valets de labour et des fermiers intelligents et actifs. Les enfants abandonnés, les quarante enfants que la maison de refuge a recueillis, pourront dès lors être placés à cet établissement; ils y recevront une instruction et une éducation plus convenables.

Dans mon premier rapport j'avais exprimé l'espoir que la colonie servirait un jour de ferme-môdèle. Ce but est bien près d'être atteint. L'assolement suivi est celui des meilleures cultures; la production des fourrages y joue un rôle important. Le cinquième du sol ameubli sera toujours couvert alternativement de prés artificiels. Les bas-fonds et les gravières comblées ont donné d'excellentes prairies; des pépinières d'arbres fruitiers continueront à être plantées sur une grande échelle. Le potager occupe l'emplacement du marais qui a été comblé; il est d'une contenance de plus de 5 hectares: c'est un des potagers les plus beaux et les mieux tenus de l'Alsace.

Nous avons attaché une grande importance au choix des races bovines. Celles qui conviennent le mieux à notre pays, est la race moyenne du Rigi et celle de la Bavière rhénane dite de Quernsbach. Elles ont des qualités analogues à celles de Durham. Nous n'avons pas encore le tiers du bétail nécessaire, mais les élèves que nous faisons établiront bientôt la proportion normale la plus élevée, entre la superficie territoriale et le nombre de bestiaux voulu par une bonne exploitation. Nous introduirons successivement les meilleurs instruments aratoires, mais sans faire d'essai, en adoptant ceux dont l'expérience a démontré l'utilité. Ainsi les charrues de Hohenheim, la charrue destinée à retourner le sous-sol sans le ramener à la superficie, la herse de Flandre perfectionnée, le semoir à navette et d'autres instruments approuvés sont admis.

Il n'est personne qui puisse contester la bonne influence que la colonie exerce sur l'agriculture. Les communes environnantes avaient vu avec inquiétude et méfiance la fondation de cet établissement; elles sont parfaitement rassurées aujourd'hui. Les habitants de ces communes s'étaient moqués de nos efforts, lorsqu'ils nous ont vu retourner des landes improductives, dessécher des marais, niveler des gravières épuisées. Aujourd'hui ils s'étonnent de la richesse et de l'abondance de nos récoltes, de la réussite de nos plantations d'arbres fruitiers, de vignes, d'arbres forestiers, dont les produits diminueront plus tard notablement nos dépenses. Les marais, les bas-fonds sont transformés en excel-

lentes prairies; des routes régulières traversent le domaine et en facilitent l'exploitation. Des arbres forestiers plantés en groupe ornent la ferme tout en promettant de riches productions; les pépinières qui seront plantées autour du potager, le garantiront contre les vents sans lui enlever le soleil.

Les habitants des communes environnantes commencent à imiter nos procédés. Ils comprennent les avantages d'un assolement dans lequel les fourrages occupent une si large part.

Plus un domaine peut nourrir de bestiaux, plus il produit d'engrais, et tout le monde sait que la quotité des engrais décide de la productivité du sol. Il faut espérer que l'exemple que nous avons donné produira tous ses fruits. Si les landes de Geispolsheim et d'autres communes voisines se transforment un jour en bonnes terres, si les *rieds* improductifs qui courent à partir d'Ostwald à travers le département, se convertissent en riches prairies, ce résultat pourra certainement être attribué à l'initiative que nous avons prise. Des travaux semblables à ceux que nous avons exécutés sont projetés et commencés.

L'influence morale que l'établissement exerce sur les colons, est telle qu'on pouvait l'espérer. Il ne faut pas perdre de vue que la population est formée de la lie sociale, et cependant, à peu d'exceptions près, ces hommes reprennent des habitudes d'ordre, de travail, s'intéressent à la réussite des cultures. On pouvait craindre d'abord que ceux qui étaient une fois reçus resteraient à la colonie; il n'en est pas ainsi; beaucoup d'entre eux trouvent à se pla-

cer. La colonie suffit de plus en plus à tous ses besoins : les ateliers de charronage, de menuiserie, de serrurerie, de cordonniers, de tailleurs, etc., sont tous formés de colons, c'est-à-dire de mendiants ramassés dans les rues.

Le capital consacré à cette fondation consistait dans une forêt marécageuse qui ne produisait pas 400 fr. de revenu net à la ville. A ce capital vous avez ajouté les allocations indispensables pour les constructions et l'ameublement; tout le reste est le résultat du travail des colons, et ils en ont fait un des plus beaux domaines de l'Alsace.

Je rappelle ces faits, parce que les conditions dans lesquelles nous nous sommes trouvés pour fonder cet établissement, se rencontrent facilement sur tous les points de la France. Des landes, des marais, des forêts et des terrains improductifs couvrent une partie considérable du sol : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les statistiques publiées par les soins du Gouvernement.

Ce que nous avons fait ici, on peut donc le faire ailleurs et avec les mêmes chances de succès. Nous croyons que l'essai spécial que nous avons fait peut et doit être imité. Nous sommes d'autant plus fondés dans nos espérances, que le tableau de la situation financière et morale de la colonie, que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, prouve par des chiffres, que les problèmes indiqués dans les considérations qui précèdent, peuvent être résolus d'une manière satisfaisante et pratique.

## SITUATION FINANCIÈRE.

---

Les premiers travaux pour établir la colonie agricole d'Ostwald ont été commencés il y a trois ans seulement. Durant ce court espace de temps les travaux de construction, de défrichement et de culture ont été poussés avec assez de vigueur pour que nous puissions regarder aujourd'hui la fondation de la colonie comme terminée.

L'année dans laquelle nous entrons peut donc être considérée comme une année normale. Les résultats de la dernière récolte nous y autorisent, et nous ne nous sommes pas trompés en avançant que la colonie, une fois établie, pourrait marcher par elle-même et se soutenir par ses propres ressources.

La situation d'ailleurs sera considérablement améliorée dans un petit nombre d'années, quand toutes les terres seront cultivées, quand nos plantations seront complétées, quand les pépinières, les prés, le potager seront en plein rapport. Il reste encore en ce moment 19 hectares à défricher.

Les produits de la colonie sont dès maintenant suffisants pour faire face à son entretien. Encore quelques années, et nous aurons un excédant de recettes, qui permettra de donner à cet établissement les développements dont il est susceptible.

Ce résultat peut être obtenu sans imposer de nouvelles charges à la caisse municipale; les travaux qui restent à faire seront exécutés par les colons

seuls. La mise en état des terrains en friche sera opérée d'une manière plus lente par suite de ce procédé, et le défrichement immédiat serait peut-être préférable; mais la dépense qu'il occasionnerait, élèverait d'autant les frais de premier établissement.

Quoi qu'il en soit, la colonie, grâce aux mesures que vous avez approuvées, est en voie de prospérité : sa situation financière, que je vais vous exposer, vous en fournira la preuve.

Au commencement de l'année, le domaine d'Ostwald avait une valeur vénale de 378216 fr., savoir :

Valeur du terrain dans son état actuel, ci	251983 <sup>f</sup>
Valeur des constructions.....	101000
Valeur de l'ameublement.....	25233
Total.....	<u>378216<sup>f</sup></u>

Le prix d'estimation des bâtiments, dont le dernier vient d'être achevé, est le prix des constructions.

La valeur de l'ameublement est celle consignée dans un inventaire dressé le 20 janvier dernier; elle comprend, à l'exception des denrées en magasin, tous les objets qui garnissent la colonie, y compris les chevaux et le bétail.

Enfin le prix d'estimation des terres est le résultat d'une expertise régulière que j'ai confiée à deux agronomes compétents, familiarisés avec le terrain, M. Kaufmann, maire, et M. Heydt, membre du Conseil municipal de la commune d'Ostwald.

Le procès-verbal de cette expertise est aussi détaillé qu'on peut le désirer. Ces Messieurs ont pro-

cédé canton par canton, en classant les terres, en énumérant les prés, jardins, terrains surbâtiés, terrains en friche.

Les fossés d'écoulement et d'irrigation, qui ont coûté tant de travail et d'argent, ne sont compris qu'incidemment dans l'évaluation.

En voici les résultats généraux :

NOMS DES CANTONS.	SUPERFICIE.			PRIX avant l'assolement.		PRIX après l'assolement.		DIFFÉRENCE.	
	h.	a.	c.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
1 Kühnholtz . . . . .	7	75	10	17649	00	23492	50	5843	50
2 Breitlach . . . . .	43	84	06	67006	23	113771	40	46765	17
3 Hoeffelschluth . . . . .	4	71	68	5484	50	14095	10	8610	60
4 Wisslen . . . . .	7	40	65	17768	93	23440	78	5671	85
5 Galgenhain . . . . .	2	29	75	2941	88	5379	38	2437	50
6 Steinweg . . . . .	3	47	00	3317	50	12812	50	9495	00
7 Hoeffelsægert . . . . .	16	32	00	17191	00	37635	00	20444	00
8 Furtholtz . . . . .	3	95	00	2962	50	2962	50		
9 Forbachbruch . . . . .	1	12	01	560	05	1680	15	1120	10
10 Klein Taubenerth et Taubenerth-Schloth	3	62	42	4124	20	8248	40	4124	20
11 Hohægert . . . . .		89	66	896	60	1344	90	448	30
12 Kreutzlægert . . . . .	3	09	64	1548	20	2125	20	577	00
13 Lindler . . . . .	4	14	75	3110	63	3110	63		
14 Les Chemins . . . . .	1	88	28	941	40	1882	80	941	40
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>104</b>	<b>00</b>	<b>50</b>	<b>145501</b>	<b>62</b>	<b>251983</b>	<b>24</b>	<b>106481</b>	<b>62</b>

Le prix total du domaine était donc, avant l'assolement, de . . . . . 145501<sup>f</sup>62<sup>c</sup>

Le prix total, au 15 novembre 1843,

était de . . . . . 251983 24

Différence . . . . . 106481<sup>f</sup>62<sup>c</sup>

Ainsi, le domaine a déjà maintenant une valeur presque double de celle qu'il avait lors de la coupe.

Dans chacune des années 1841, 1842 et 1843 on a donc créé une valeur moyenne de plus de 35,000 fr., en supposant les frais de défrichement et d'assolement également répartis sur les trois exercices, et au commencement de novembre, lorsque vingt hectares, le cinquième du terrain, étaient encore en friche, une plus-value de 106,000 francs avait largement compensé les charges que s'est imposé la ville. Les constructions, comme vous le savez, ont été presque entièrement payées sur les 95,000 francs qu'a produits la vente du bois.

Je passe à l'exposé de l'état des recettes et des dépenses de l'exercice 1843.

### *Exercice 1843.*

Les recettes de la colonie ont été conformes à l'évaluation que je vous ai présentée dans mon rapport du 5 janvier 1843.

J'estimais les produits de la colonie, destinés à la vente, à la somme de 24,000 francs : le résultat à répondu à notre attente.

Les recettes effectuées le 31 décembre 1843 ont produit, ci. . . . . 10826<sup>f</sup>

Les denrées remises à la halle au 1.<sup>er</sup> janvier dernier sont évaluées à . . . . . 2140

Les produits restant à vendre à . . . . . 11171

Total . . . . . 24037<sup>f</sup>

Outre ces recettes en argent, il en est d'autres très-importantes, qu'il n'est pas permis de négliger,

quand on veut se rendre un compte exact des recettes réelles de l'exercice 1843.

Je ne parle pas des produits consommés en nature qui forment en même temps un article de dépense, mais de la plus-value résultant de l'amélioration des terres et de la plus-value du bétail.

Je vous ai dit précédemment que l'amélioration des terres depuis la fondation de la colonie est estimée à la somme de 106,481 francs.

Voici la part dans cette somme que l'on doit attribuer à l'année 1843.

En 1843, la plus grande partie du canton Hoeffelschluth a été transformée en prairies et en terres. La contenance du pré mis en état en 1843 est de 212 ares; celle des terres de 159. Avant l'assolement, le terrain valait 15 francs, et 5 francs l'are; en tout..... 5484<sup>f</sup>50<sup>c</sup>

Il vaut maintenant 40 fr., et 10 fr.  
l'are; en tout..... 11595 10

Plus-value créée en 1843..... 6110<sup>f</sup>60<sup>c</sup>

Au canton Breitlach, 163 ares de marais ont été transformés en prairie; plus-value 10 francs par are..... 1630 =

320 ares ont été défrichés et transformés en terres; plus-value 10 fr., et 5 fr. par are, en moyenne 7 fr. 50 c. 2400 =

Le tiers de la plus-value du potager, soit..... 9347 =  
appartient à l'exercice.

*A reporter*..... 19487<sup>f</sup>60<sup>c</sup>

<i>Report</i> . . . . .	19487 <sup>f</sup> 60 <sup>c</sup>
Le défrichement a été opéré sur 40 ares de terres au canton Wisslen; ce qui, à raison de 10 fr. par are, donne	400 =
50 ares de pré au canton Steinweg, ont donné une plus-value de 30 fr. par are. . . . .	1500 =
Enfin, 20 ares au canton Hœffels-ægerl, ont donné 5 fr. par are; soit.	100 =
<b>Total</b> . . . . .	<u>21487<sup>f</sup>60<sup>c</sup></u>

Je ne fais pas mention des défrichements qui ont été entamés aux mois de novembre et de décembre, ni des améliorations partielles qui ont été obtenues sur les autres parties de la colonie déjà cultivées.

Mais une amélioration dont il faut tenir compte, est celle du bétail, bien qu'elle soit minime en comparaison du beau résultat produit sur le terrain.

Les chevaux et le bétail, achetés en 1841 et en 1842, ont coûté . . . . .	10595 <sup>f</sup> 80 <sup>c</sup>
déduction faite du prix de vente de 13 génisses, etc. . . . .	2938 75

Ils sont revenus à . . . . .	7657 <sup>f</sup> 05 <sup>c</sup>
Les acquisitions postérieures ont coûté . . . . .	1185 =

<b>Total</b> . . . . .	<u>8842<sup>f</sup>05<sup>c</sup></u>
------------------------	---------------------------------------

Or, bien que nous ayions perdu un cheval et que les produits de l'étable aient souffert par la vente des génisses que nous avons nourries pendant l'hiver

de 1842 à 1843, la valeur actuelle du bétail qui garnit l'écurie et l'étable, étant, après estimation, de..... 9833<sup>f</sup> =<sup>c</sup>  
 et le prix d'achat en général de..... 8842 05

il y a donc une plus-value de..... 990<sup>f</sup> 95<sup>c</sup>  
 qui serait même de 1833 francs, si on ne comptait que les têtes actuellement existantes; car l'achat de celles-ci n'a coûté que 8000 francs. Quoi qu'il en soit, la plus-value de 990 fr. 95 c., se rapportant à l'année 1843, doit être ajoutée aux recettes de cet exercice qui, en réalité, se composent ainsi qu'il suit :

1.° Produits destinés à la vente..	24037 <sup>f</sup> = <sup>c</sup>
2.° Plus-value des terres.....	21487 60
3.° Plus-value du bétail.....	990 95
Total.....	<u>46515<sup>f</sup> 55<sup>c</sup></u>

### *Dépenses.*

Les dépenses en argent de l'année 1843 se sont élevées à la somme de..... 27193<sup>f</sup> 50<sup>c</sup>

Les produits consommés en nature constituant également un article de dépenses et de recettes, je ne les mentionne ici que pour ordre.<sup>1</sup>

Il n'en est pas ainsi des dépenses en argent, et je dois entrer à leur égard dans quelques détails.

Voici comment elles ont été réparties :

---

<sup>1</sup> Les produits consommés en nature ont été évalués, d'après le taux des mercuriales respectives, à la somme de 18430 francs 90 cent.

*Dépenses en argent.*1. *Économat.*

Traitements, frais de bureau et me- nues dépenses. . . . .	5105 <sup>f</sup> 50 <sup>c</sup>
Nourriture. . . . .	2820 21
Combustible. . . . .	252 25
Acquisition et entretien de mobilier	949 80
Entretien des bâtiments. . . . .	83 =

Total 9210<sup>f</sup>76<sup>c</sup>

2. *Colons.*

Salaire. . . . .	2448 <sup>f</sup> 93 <sup>c</sup>
Nourriture. . . . .	7607 48
Linge, habillement et chaussure. . . . .	1830 03
Combustible. . . . .	151 43
Buanderie. . . . .	315 31

Total 12353<sup>f</sup>18<sup>c</sup> 12353 18

3. *Bestiaux.*

Chevaux. . . . .	717 <sup>f</sup> 59 <sup>c</sup>
Vaches. . . . .	1617 11
Basse-cour. . . . .	15 50

Total 2350<sup>f</sup>20<sup>c</sup> 2350 20

4. *Terres.*

Semences et outils. . . . .	2593 63
-----------------------------	---------

5. *Ateliers.*

Charron. . . . .	229 <sup>f</sup> 46 <sup>c</sup>
Maréchal-ferrant. . . . .	329 42
Tonnelier. . . . .	22 =
Tailleur. . . . .	51 =
Cordonnier. . . . .	53 85

Total. . . . . 685<sup>f</sup>73<sup>c</sup> 685 73

Total. . . . . 27193<sup>f</sup>50<sup>c</sup>

Les recettes étant de..... 46515<sup>f</sup>55<sup>c</sup>  
 et les dépenses de..... 27193 50.

il y a un excédant réel de recettes de 19322<sup>f</sup>05<sup>c</sup>  
 représentés par la plus-value des terres et du bétail.

Si l'on ne considère que les recettes et les dépenses en argent, il y a un excédant de dépenses de 3193 fr. 50 c. sur le crédit émarginé au budget de 1843. Cet excédant provient de plusieurs causes, dont la plus importante vous est connue; je veux parler de la mauvaise récolte de 1842. Il a fallu suppléer à l'insuffisance des produits de la colonie, à divers achats, tels que graines pour semences. .... 2113<sup>f</sup> =<sup>c</sup>

Fourrages pour..... 934 74

D'un autre côté on a dû solder quelques dépenses qui rentrent dans les frais de premier établissement et qui concernent principalement l'augmentation du mobilier, pour..... 500 =

Les achats de registres et autres objets nécessaires au bureau de l'économat, pour..... 200 =

Un décompte avec la maison de refuge pour les ustensiles de la buanderie... 100 =

Une note de M. Imlin pour les soins antérieurs qu'il a donnés aux chevaux et au bétail..... 300 =

Enfin j'observerai encore que la dépense pour la masse de linge et d'habillem-

*A reporter*..... 4147<sup>f</sup>74<sup>c</sup>



	<i>Report</i> .....	8600 <sup>f</sup>	
2. <i>Colons.</i>			
	Salaires.....	2500 <sup>f</sup>	
	Nourriture.....	7500	
	Linge, habillements.....	1200	
	Combustible.....	150	
	Buanderie.....	250	
	<b>Total</b> .....	<u>11600<sup>f</sup></u>	11600
3. <i>Bétail.</i>			
	Chevaux.....	300 <sup>f</sup>	
	Vaches.....	1200	
	<b>Total</b> .....	<u>1500<sup>f</sup></u>	1500
4. <i>Terres.</i> .....			600
5. <i>Ateliers.</i> .....			700
	<b>Total</b> .....	<u>23000<sup>f</sup></u>	

## II. *Recettes en argent.*

1. Légumes.....	1500 <sup>f</sup>
2. Bétail.....	800
3. Pommes de terre.....	5000
4. Blés, graines.....	15000
5. Lait.....	2700
<b>Total</b> .....	<u>25000<sup>f</sup></u>

L'excédant de recettes, qui est de 2000 francs, couvrira donc et au delà les dépenses exceptionnelles qui pourraient se présenter. Les chiffres, d'ailleurs, s'ils sont approximatifs, sont loin d'être illusoires; l'appréciation des ressources et des dépenses de l'année dernière permet de les fixer avec quelque certitude.

Ainsi, j'ai émarginé au chapitre des recettes les articles *légumes* et *lait* à un chiffre inférieur que ne le comporterait le produit des derniers mois. L'article, *pommes de terre*, est émarginé au chiffre du produit de l'exercice dernier, et le produit des blés n'a été que légèrement augmenté.

Les dépenses par contre se trouveront diminuées de la différence du prix des denrées, en même temps que nous serons dispensés de faire face à des frais d'établissement, tels que ceux que nous avons dû solder en 1843.

J'ai même augmenté quelques articles, et entre autres celui du salaire des colons; car j'espère que notre situation financière nous permettra d'entretenir cette année quelques travailleurs de plus, sans accroître la dépense générale relative aux colons.

En effet, dans l'année 1843 la moyenne des colons établis à Ostwald a été de 65 $\frac{1}{2}$ .

Leur entretien total, pendant l'année, a coûté 15551 francs, en ajoutant aux dépenses en argent les consommations en nature, évaluées au taux des mercuriales; ce qui fait que le coût moyen d'entretien d'un colon a été pour l'année de 237<sup>f</sup>40<sup>c</sup> par jour de... 0 65

En tenant compte de la différence du prix des denrées et de l'acquisition déjà faite des masses de linge et d'habillement, nous pensons que le colon ne nous reviendra en 1844 qu'à 60 centimes par jour, ou 220 francs par an; ce qui nous permettra, la dépense restant la même, d'augmenter notre population d'au moins cinq colons.

En résumé, les progrès de la colonie ont répondu à notre attente.

Au lieu d'une forêt qui ne nous rapportait que 400 francs par an, nous avons un beau domaine qui, depuis trois ans, a acquis une plus-value de 106,000 francs, et qui vaudra dans peu d'années, déduction faite de l'amortissement des bâtiments, plus de 400,000 francs.

Malgré la mauvaise récolte de 1842 que nous avons subie à notre début, nous avons pu, dans l'année qui vient de s'écouler, faire vivre de leur travail un grand nombre de pauvres, et l'exercice n'a présenté qu'un excédant de dépenses de 3193 fr. 50 c., qui est largement compensé et par les 21,000 fr. d'amélioration du terrain et par les 990 fr. d'amélioration que le bétail a reçue pendant cette année, suivant l'expertise que j'en ai fait faire.



## SITUATION MORALE.

Si la situation financière de la colonie est satisfaisante, si les dépenses auxquelles la caisse municipale a pourvu ont été couvertes et au delà par la plus-value acquise par le domaine, la situation morale ne me paraît pas moins digne d'attention et féconde en espérances.

Les premiers colons sortis de la maison de refuge ont été transférés à Ostwald le 10 mars 1841.

Depuis cette époque jusqu'au 20 novembre 1843, la colonie a reçu successivement 191 hommes.

Je ne parlerai pas des femmes, dont le nombre a toujours été restreint.

Sur les 191 hommes, 56 se trouvent encore à la colonie.....	56
83 l'ont quitté et ont trouvé de l'ouvrage..	83
4 ont été recueillis par leurs familles.....	4
12 sont retournés à la maison de refuge..	12
9 sont entrés à l'hôpital, dont 7 comme malades et 2 comme employés.....	9
16 sont partis pour l'Algérie.....	16
7 se sont enrôlés volontairement.....	7
1 a été admis aux Invalides.....	1
2 sont en prison pour vol.....	2
1 est aliéné et a été transféré à l'asile de Stéphansfeld.....	1
Total égal.....	191

Les 56 colons actuellement reçus dans l'établissement peuvent se classer de la manière suivante :

38 sont bons sujets. Malheureusement quelques-uns d'entre eux ont les facultés intellectuelles si peu développées qu'on pourrait les appeler idiots.

9 étaient de mauvais sujets en arrivant, mais se sont plus ou moins corrigés.

3 ne se sont point amendés : l'un d'eux a depuis paru en police correctionnelle pour rendre compte du vol de quelques ustensiles appartenant à la colonie.

J'ai donné des ordres sévères pour prévenir le retour d'un pareil désordre. Les meubles de la colonie sont confiés à la responsabilité directe des agents, qui doivent en rendre compte à l'Administration.

1 est infirme.

5, enfin, sont nouvellement admis et ne peuvent pas encore être classés.

En examinant ces divers chiffres, l'on est d'abord frappé du grand nombre de colons qui, après un plus ou moins grand séjour à la colonie, sont parvenus à trouver de l'ouvrage. Ostwald a ainsi pleinement rempli son but : il a servi de refuge et d'asile momentanément à une foule d'hommes qui, au lieu de se livrer à la mendicité, ont gardé et même retrouvé le goût du travail, et ont échappé aux vices et même aux crimes que la misère et l'oisiveté entraînent après elles.

En définitive, les 83 colons qui sont parvenus à se placer en dehors de l'établissement, les 16 qui

sont partis pour l'Algérie, les 7 enrôlés volontaires, composent presque avec ceux rentrés dans leurs familles, les deux tiers de la population qui a séjourné ou séjourne encore à Ostwald : c'est un résultat satisfaisant.

Quant à la religion, sur les 191 colons qui ont passé ou sont encore à la colonie, on trouve :

136 catholiques,  
54 protestants,  
1 grec.

Quant à l'âge, la moyenne est très-élevée et approche de 40. Mais tous les âges de 20 à 70 et même 80 y sont représentés. On peut dire que les hommes mûrs et les vieillards y sont plus nombreux que les jeunes gens.

Quant aux professions qu'exerçaient les colons avant leur entrée, elles sont variées, et embrassent presque tous les états.

Les cordonniers, les tailleurs, les journaliers et les cultivateurs y sont le plus nombreux. Viennent ensuite des charrons, des cordiers, des tisserands, des serruriers, des maréchaux, des menuisiers, des boulangers, peintres, maçons, tanneurs, fondeurs, tonneliers, vanniers, cochers, anciens employés, etc.

L'on s'aperçoit que le malheur souvent immérité a pu conduire un certain nombre de colons à Ostwald; mais beaucoup d'entre eux doivent leur position à eux-mêmes. Ainsi, sur le nombre total, 31 avouent qu'ils n'avaient aucun état; d'autres, se disent anciens militaires; d'autres, se disent journaliers, etc. La misère seule n'a pas conduit ces hommes à Ostwald, mais leurs habitudes d'oisiveté.

Une autre considération, qui ressort des notes morales transmises par le directeur, se rapporte au grand nombre de colons qui se sont amendés : plusieurs qui, en arrivant, étaient querelleurs, ivrognes, fainéants, indisciplinés, sont aujourd'hui de bons sujets. Cette situation a été obtenue, non par des moyens coercitifs, mais par les habitudes meilleures que ces hommes ont contractées nécessairement par l'ordre, par le travail, par le temps.

Si de pareils effets sont obtenus sur des hommes qui sortent de la lie de la population, quel bien des moyens analogues ne produiraient-ils pas sur des hommes plus sains de corps et d'âme ?

Je me trouve ramené ainsi, en terminant, aux considérations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre au commencement de ce rapport.

La conviction qui me les a dictées, se trouve fortifiée par l'examen sévère et détaillé des faits. Puisse l'initiative que nous avons prise ne pas rester stérile; puissent les richesses enfouies dans notre sol être fécondées par le travail et servir au développement matériel et moral des classes les plus malheureuses.

Au moins, j'en suis sûr, votre bienveillant appui ne manquera pas à l'établissement que nous avons fondé, et me permettra de donner à la colonie d'Ostwald tous les développements dont elle est susceptible.

Le Maire,

**F. Schützenberger.**